



CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

14^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 8 JUIN 2023
AUDITOIRE DES COLLEGES DE VIGNER

Présidence : Mme Pascale Giron-Lanctuit

Secrétariat : M. Nicolas Droz

Table des matières :

1.	Appel	Page	3
2.	Rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise	Pages	3 – 13
3.	Divers	Page	13

Date	Statut	Commentaires
15.06.2023	Version provisoire pour approbation	
22.06.2023	Version définitive	

La Présidente

Mesdames et Messieurs, il est 19h30, veuillez prendre place. Je vous souhaite la bienvenue à cette 14^{ème} séance extraordinaire de la législature.

1. Appel

La Présidente donne la parole à M. Nicolas Droz, vice-secrétaire, qu'elle remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 29

Excusés : Mmes Silvia Carolillo, Corinne Engel, Ivana Marti
MM. Georges Bertoni, Ludovic Kuntzer, Nrecaj Ramadan

En retard : Mme Elise Ianni

Suppléant : M. Mathias Imboden

La Présidente rappelle qu'il faut annoncer les excusés afin que les listes de présences soient à jour au début de la séance. Elle ajoute que les textes doivent être transmis au plus tôt après la fin de la séance à Mme Nadia Cutro.

2. Rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise

M. Marc Renaud (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

On a de la chance !

Oui, le processus de fusion dans lequel nous sommes est une belle opportunité de réfléchir à notre avenir institutionnel et c'est une chance que nous avons saisie !

Nous avons empoigné ce processus de façon ouverte afin de questionner notre fonctionnement, d'analyser nos forces et nos limites. Nous avons de plus pu formuler nos envies, nos besoins, nos rêves et même certaines utopies. Je dis « nous » car c'était un travail d'équipe.

La population, via les personnes actives dans les groupes de travail, le personnel administratif, les exécutifs et les membres des ComFus ont consacré de leur temps et ont apporté de leur énergie afin de nourrir le projet, ce projet de fusion qui vous est soumis aujourd'hui. Bravo et merci à toutes et tous !

C'était un sacré travail et un bouillonnant brassage d'opinions diverses et variées. On a fait une multitude de séances, il y a eu des frictions, des confrontations d'idées mais on a avancé et aujourd'hui, nous aboutissons à ce projet. En définitive, c'était vraiment une très belle aventure politique, politique au sens extra-large du terme.

Aujourd'hui, le Conseil communal est devant vous avec un projet fort, un projet qui nous tourne vers l'avenir.

Rappelez-vous, Mesdames et Messieurs, lors de nos débats dans cet hémicycle, nous avons parlé de « mayonnaise qui devait prendre », de « soufflé qui ne devait pas retomber » ou de « cocktails à inventer ». Ces métaphores culinaires illustrent d'éventuels problèmes de gouvernance au sein du COPIL ou d'une communication qui serait défailante.

Dès aujourd'hui, je vous propose de nous éloigner de cette cuisine interne pour se consacrer sur l'essentiel, c'est-à-dire les 3 documents principaux qui vous sont soumis :

La convention de fusion

C'est un document qui fixe les éléments institutionnels de la nouvelle commune et qui énumère les engagements que devront prendre les nouvelles autorités. Par exemple ; les engagements sur le soutien aux sociétés locales, sur les activités qui tournent autour des sites scolaires, sur la reprise de tous les employé.e.s des 4 communes...

C'est donc un cadre fixé qui se veut rassurant et même inspirant. Et c'est la garantie auprès de la population que ce projet n'est pas de la gesticulation politicienne, mais que c'est du concret.

Le deuxième document est :

Le budget prévisionnel

Là, le comité de pilotage a joué la transparence et l'objectivité. Le décryptage des situations financières des 4 communes et les projections sur la base des derniers chiffres des comptes 2022, nous mènent à ce budget prévisionnel avec un taux fiscal de 68. C'est un taux qui doit permettre aux nouvelles autorités de gérer la commune Laténa et d'investir pour des services de qualité.

Et le 3^{ème} document :

Le projet de société et les rapports des groupes de travail ouverts à la population

Ici, nous prenons de la hauteur, on élargit les champs des possibles. On imagine, on revendique, on aspire à autre chose, à des changements. Nous sommes sur le terrain des potentiels. Ce sont des éléments qui devront être intégrés d'une façon ou d'une autre à l'action politique dans la nouvelle commune.

Une des forces de ce projet est le lien entre ces trois documents. Des idées présentes dans les conclusions des groupes de travail (par ex : les réseaux citoyens) sont développées dans le rapport de fusion et reprises sous forme d'engagements dans la convention de fusion. Cette démarche est cohérente et rassemble aujourd'hui 3 documents de natures différentes mais qui se complètent très bien.

Une phase importante du travail pour le COPIL s'achève. Le Conseil communal est satisfait du résultat et vous le soumet avec enthousiasme et confiance.

Pour terminer je m'adresse à vous avec une demande : ces documents sont riches. Choisissez-en les aspects qui vous intéressent, ceux auxquels vous adhérez et portez-en les idées auprès de la population.

C'est ce que nous vous encourageons à faire pour ces prochains mois jusqu'au vote, le 26 novembre prochain.

Alors maintenant à vous de jouer et en route vers Laténa.

Rapport de la Commission de fusion

M. Rajesh Ambigapathy (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

La Commission de fusion (ComFus) s'est réunie à un rythme soutenu afin de répondre au besoin d'agilité durant cette deuxième phase du processus de fusion. Celle-ci a abouti avec la Convention de fusion ainsi que le Rapport de fusion qui vous sont soumis. Elle a longuement débattu de nombreux sujets, tels que, entre autres, les réseaux citoyens, les finances et la fiscalité, la professionnalisation du Conseil communal et la communication.

La ComFus de Saint-Blaise a joué un rôle actif dans ce processus et a été régulièrement informée des discussions du Comité de pilotage (COPIL). Elle a ainsi pu informer le Conseil général et la Commission financière et de gestion tout au long des démarches. La participation de la commission a été sollicitée et son avis a été pris en compte à chaque étape décisionnelle du COPIL. Elle a également pu exprimer ses opinions sur divers sujets par le biais de son représentant au sein du COPIL.

Un processus innovant

Ce processus de fusion s'est révélé innovant à bien des égards, notamment en ce qui concerne l'implication citoyenne. Cela n'avait jamais été le cas lors de précédentes campagnes. Les groupes de travail qui ont œuvré à la définition de cette fusion ont fait preuve d'une véritable motivation à faire avancer le processus. En faisant un parallèle avec les réseaux citoyens, la commission constate que la collaboration qui a régné dans ces groupes est de bon augure. Créer l'unité dans la multiplicité relève du défi... mais il semble que c'est possible !

Enfin, de nombreux projets intéressants ont été proposés. Ces derniers pourront être réalisés au moyen d'une enveloppe de CHF 1 million en cas d'acceptation du projet par les quatre communes. Le choix final reviendra aux nouvelles autorités qui auront un éventail de possibilités devant elles.

Une nouvelle commune plus forte

La création d'une nouvelle commune renforcera son poids vis-à-vis du canton dans les prises de décisions. À long terme, cela facilitera la réalisation de projets plus ambitieux. En effet, dans la situation actuelle, ces derniers impliquent des discussions et collaborations intercommunales, avec toute la perte d'efficacité que cela engendre. De plus, le taux d'occupation à 80% des conseillers communaux devrait apporter une valeur ajoutée pour l'avenir. En effet, la complexité croissante des dossiers nécessite une dédication de temps et de connaissances à leur étude. Ce taux permettra donc aux membres de l'exécutif de consacrer plus de temps à la conduite de leurs dicastères et à la gestion des dossiers. Il est à espérer que le profil du poste de Conseiller communal attirera des forces vives et que le législatif aura l'embaras du choix de candidats et candidates pour la composition de son législatif.

Le coefficient fiscal

Le coefficient fiscal a été une préoccupation majeure et a suscité des débats animés, reflétant ce qui s'est passé au COPIL. Les positions concernant le taux optimal pour la nouvelle commune ont fortement divergé. Cependant, le pourcentage de 68% annoncé par le COPIL a généralement satisfait les membres de la commission qui l'ont considéré comme suffisamment attractif, notamment compte tenu du potentiel et des avantages offerts par la nouvelle commune de Laténa. Il est toutefois difficile de prédire l'environnement économique de la nouvelle commune en 2025. La ComFus a été rassurée par le fait que le calcul du COPIL a tenu compte de marges de manœuvre et des réels potentiels de synergie.

Cela laisse supposer que ce taux soit pérenne, sans compromettre le bon fonctionnement de la nouvelle commune.

La communication

La ComFus aurait souhaité une communication plus soutenue dans cette première phase. En effet, une conférence de presse aurait pu être organisée avant l'annonce du taux, tout comme cela a été fait pour le nom (à ce sujet, l'accent aigu sur le « e » de Laténa, est une proposition de notre commission) et les armoiries. Cependant, il convient de noter que la presse était présente lors de la séance publique et a assuré une bonne couverture.

Concernant la suite, la ComFus souhaite une communication dynamique, rassurante et qui aborde les préoccupations de la population. Il est important de disposer d'une véritable communication de terrain, coordonnée entre les quatre communes. Cette communication doit être axée sur la démonstration des avantages que les citoyennes et citoyens pourront tirer d'une telle fusion avec des exemples concrets de projets et initiatives. Le COPIL doit être à la disposition des communes pour préparer et coordonner cette communication. Un groupe de communication intercommunal doit piloter la campagne. Il pourra être soutenu par le COPIL.

La fin de ce premier semestre politique sera occupée par la campagne sur le coefficient fiscal. Il convient donc de se concentrer sur le deuxième semestre et, plus particulièrement, sur les mois précédant le vote de novembre.

Conclusion

Les résultats du sondage effectué en 2020 ont donné une première tendance pour entamer à nouveau un processus, après les fusions ratées de 2015 et 2016. L'avis majoritaire de la commission est que la fusion est une opportunité pour les quatre communes de renforcer leur position et de devenir plus efficaces dans la fourniture de services à leurs citoyennes et citoyens. La commission est convaincue que cela entraînera une réduction des coûts et une amélioration de la qualité des services. Elle espère qu'il y ait un vrai débat et que les habitantes et habitants de chacune des communes participeront activement au processus de vote.

La Présidente ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe de l'Entente accepte la prise en considération.

Permettez-moi d'ajouter quelques remarques à titre personnel. Aujourd'hui, la politique locale célèbre plus qu'un projet de fusion, elle célèbre sa bulle de réalité virtuelle. On va voter la fusion avec un score soviétique, avoir ensuite une verrée avec tout le monde enthousiaste. Mais après ?

Entendons-nous bien, je souscris à de nombreux arguments pour la fusion. En particulier à celui qui dit que les autorités de nos petites communes n'arrivent plus à exécuter correctement les tâches qui leurs sont demandées. Je ne peux que constater qu'une preuve de cela est qu'elles n'ont même pas réussi à nous présenter un projet de fusion un peu près cohérent et motivant. Et ça, je trouve désespérant.

Mais allons dans l'ordre.

En politique, comme en justice, il serait bien de juger sur pièces. Je prends donc le rapport du COPIL.

Je trouve très bien la préface de Marc Antoine Kaeser, les armoiries sont ok, le nom de Laténa aussi, même si à mon avis avoir, « La Tène » aurait été plus porteur. Le chapitre introductif du rapport est un peu court et aurait pu, à mon avis, être mieux documenté et fouillé, comme cela avait été le cas lors des projets de fusion de l'Entre-deux-Lacs, mais il est globalement acceptable.

Ensuite, par contre, je ne peux que constater que le chapitre 2 "Projet de société" est en grande partie du bla-bla, en commençant par son titre. À la base, il y a à mon avis, un malentendu ! Un malentendu qui me confirme que notre politique communale vit dans une bulle de réalité virtuelle. La fusion, qui est notre objet aujourd'hui, est celle entre 4 institutions communales, pas entre nos 4 communautés. On projette de fusionner nos administrations, les voiries, etc..

Ceci n'a rien à voir avec la société civile. On n'est pas au XIX siècle où, la plupart de la vie des gens se passait dans leur commune. Aujourd'hui, la vie des gens dépasse complètement le cadre du lieu d'habitation. Le travail, la culture, les liens personnels, tout ce qui fait la "société" n'ont presque plus aucune relation avec le lieu de domicile. Les gens savent aussi que l'école n'est plus, de fait, du ressort communal. On n'est plus au temps des commissions scolaires. Donc, même concernant l'école, le lien direct des familles avec la commune a disparu.

À part peut-être, quelques anciens qui ont toujours vécu ici et sont restés émotionnellement liés à leur lieu d'habitation, la grande majorité de nos habitants ne va pas comprendre votre histoire de

“projet de société”. Ils ne vont même pas y faire attention, comme on ne fait pas attention à une offre commerciale qui ne nous intéresse pas.

Ce que la plupart des gens attendent d'une commune est qu'elle balaye et répare les rues, qu'elle débarrasse les déchets, que les services essentiels (éclairage, eau, épuration) soient bien assurés.

Rien de moins, mais aussi pas beaucoup plus. Si la fusion offre de mieux assurer ces services, sans surcoûts, les gens seront d'accord. Sinon, vous aurez des problèmes. D'ailleurs, je pense que la preuve de ce que je dis est déjà faite. L'intérêt pour la fusion dans la population est actuellement quasi nul, hors de la bulle politique. Pas plus d'une trentaine de personnes se sont annoncées pour les groupes de travail. Et je ne vais pas m'étendre sur la fréquentation aux “cafés citoyens”.

Cela dit, continuons l'examen du rapport du COPIL.

Si au mieux le chapitre 2 « Projet de société » du rapport laisse indifférent et est substantiellement illisible pour le citoyen moyen, le chapitre 3 « Budget prévisionnel » est une catastrophe. Pourtant, l'idée de départ de construire un budget sur une analyse objective des finances actuelles était bonne. Mais sa réalisation a été bâclée. Et surtout, on a perdu de vue ce qui aurait dû constituer l'objectif principal. L'objectif que le budget soit au service de la fusion, de ses ambitions. Au service de la construction, une nouvelle plus grande commune qui serait plus efficace, avec une administration plus professionnelle, et notamment plus de prestations internalisées alors qu'elles sont actuellement sous-traitées à prix élevé à des prestataires externes. L'objectif d'une organisation reformée en profondeur, à l'échelle suburbaine.

Et donc, il aurait dû aller de soi de viser un coefficient fiscal similaire à celui des autres grandes communes de l'agglomération neuchâteloise : 65 en ville de Neuchâtel et 64 à Milvignes. Au lieu de cela, on a postulé le maintien des habitudes et les modes de gestion actuels. On a formulé un empilage mal fait, plein de fautes techniques et méthodologiques, où tout a été fait pour conclure à une fiscalité plus élevée. En bref, une approche politiquement suicidaire. La question qui se pose alors est si cela a été fait par inconscience et ignorance des principes politiques de base, ou si on a fait exprès. J'y reviendrai lors de la discussion de détails.

Enfin, je voulais dire quelques mots au sujet de la communication. Je rappelle que dans les quelque CHF 400'000.00 du crédit pour la fusion, il a été prévu de dépenser environ CHF 70'000.00 pour la communication. Et jusqu'ici, on voit quoi ? Un processus de fusion qui se passe essentiellement en sourdine. Très peu de gens y sont intéressés. Les pages mises en place sur Facebook, LinkedIn, etc. ont des fréquentations ridicules.

Toutes les intentions de mettre en place des mécanismes de participation et consultation que le COPIL avait annoncé à un moment ou l'autre, ont été ensuite abandonnées. Il n'y a, en l'état, aucune idée, on ne voit pas la moindre ébauche de stratégie de communication. Il faut dire que faire tout en sourdine a aussi quelques avantages. En effet, tant qu'on se parle de proposer de « projets de société » et qu'on ne fait que des verrees entre nous, peu de gens ont raison de s'y intéresser, et donc aussi pas de s'y opposer. Mais à partir du moment où vous allez devoir faire une propagande active pour la votation de novembre, les gens vont se réveiller et poser des questions qui vont gêner.

Et vous pensez sérieusement que les arguments du “projet de société” et des conseillers communaux à 80% puissent convaincre une majorité à Saint-Blaise d'accepter 2 points d'impôts de plus, 3 de plus qu'en Ville de Neuchâtel ? Si c'est le cas, je ne peux que vous souhaiter bon courage.

En l'état, je ne vais pas m'opposer à la fusion dans son principe. Ayant assisté aux coulisses du processus jusqu'ici, je ne peux que constater qu'elle ne peut pas être pire que le statu quo, démontré justement par les erreurs commises lors du processus de fusion. Ok donc pour le nom de Laténa, les armoiries, la plupart des articles de la convention de fusion. Mais le bla-bla sur le « projet de société » est sémantiquement vide et indéfendable. Le budget est une catastrophe.

Le message qui passe avec le coefficient de 68 est politiquement suicidaire. Il est impensable que je puisse le soutenir.

M. Abraham Doblado (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

En ce lundi 5 juin 2023, le groupe PS a parcouru et discuté le rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise.

Nous tenons tout d'abord à remercier les membres de la commission de fusion de St-Blaise, les représentant-e-s de chaque exécutif communal qui ont intégré le comité de pilotage (COPIL) pour leur travail exceptionnel et sans relâche depuis la phase préparatoire qui a été lancée en 2021. En particulier pour avoir osé mener un processus innovateur ayant une forte composante participative dont le but premier s'est centré à préserver ce qui fonctionne et ce qui fait l'identité des localités actuelles, de mettre en place un projet de société.

Créer une nouvelle commune qu'est-ce que c'est ? Est-ce que cela se résume aux aspects administratifs ? Certainement pas. En effet, une fusion de commune et le processus lui conduisant est une opportunité pour réunir les citoyennes et citoyens afin de concevoir et mettre en œuvre un projet rassembleur, tel que décrit dans le rapport commun qui nous est aujourd'hui présenté.

« Il faut que l'idée naisse de la vision comme l'étincelle du caillou » a dit Ramuz.

L'idée, la vision, mais plus important encore l'étincelle de nos quatre communes vis-à-vis de cette fusion démontrent l'intérêt réel des citoyen-ne-s pour unir leurs destins. En témoignent, les résultats du sondage effectué en 2018, les contributions reçues dans les boîtes à idées, le sondage sur le nom de la future commune ainsi que les propositions et projets concrets issus des groupes thématiques et techniques.

En premier lieu, le PS salue l'ouverture et le dynamisme qui émanent du nom Laténa et des armoiries qui assurent une identité historique commune ouverte vers le monde.

Les réseaux citoyens constituent une réelle courroie de transmission entre la population et autorités, fonctionnant par sphères d'intérêts (et non de quartiers ou localités), qui pourront être à géométrie variable en fonction des sujets et qui ne souffriront pas de la lourdeur d'une organisation formelle, telle que les assemblées citoyennes. De plus, le projet de fusion présenté encourage au maintien des événements ou coutumes de chaque localité pour garantir la continuité des occasions de se rencontrer, de partager, de vivre des moments communs.

L'analyse financière a permis d'établir un coefficient fiscal de la nouvelle commune à 68. Ce coefficient, qui nous paraît raisonnable pour Saint-Blaise, permettra à la nouvelle commune de démarrer avec une politique financière équilibrée et réaliste. La taille de la nouvelle commune et la diversification résultant des recettes fiscales perçues, mises en commun, permettront de pallier la volatilité des recettes communales actuellement perçues.

Le PS salue également la professionnalisation du Conseil communal avec un taux à 80% qui donne une réelle opportunité d'investissement et de maîtrise des dossiers pour une future commune aux enjeux importants. En effet, la qualité des services à disposition de la population en sera grandie. La rationalisation de certains coûts par l'internalisation de prestations (cimetière), ainsi que l'anticipation de départs à la retraite partiellement remplacés méritent également d'être relevés.

À cela s'ajoute l'arrêté du Conseil d'État qui confirme un subside d'aide à la fusion de CHF 2'248'000.00, montant qui permettra d'assurer le respect des points figurant dans la

convention de fusion ainsi que le démarrage des propositions et projets émanant des groupes thématiques.

Le PS tient à remercier et saluer toutes les personnes qui ont contribué à l'établissement des comptes clairs et réalistes présentés dans le rapport.

En vue des mois à venir et en guise de conclusion permettez-moi de reprendre une citation d'Ella Maillard : « Comprendra-t-on cette importance que prend pour vous toute chose si nul autre que vous ne l'a décidée, menée à bien ? ».

Le PS s'engage à continuer d'œuvrer, et de manière décidée, pour mener à bien la matérialisation de cette fusion, ce projet de société. Il invite également les autorités à focaliser leurs efforts en vue de maintenir le lien entre la population et les autorités. Un effort particulier de mobilisation collective afin de communiquer de manière transparente, régulière et claire auprès de la population doit encore être renforcé. Ceci pour répondre aux différentes interrogations quant aux aspects positifs de cette fusion naturelle avec nos voisins.

Le PS soutient le rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise dans sa très grande majorité.

La Présidente annonce l'arrivée de Mme Elise Ianni (20h00).

M. Nicolas Bornand (PLR)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR s'est réuni le mardi 6 juin pour débattre du rapport sur la fusion de Saint-Blaise avec les communes d'Enges, Hauterive et La Tène.

La question aussi brute soit-elle, est de savoir pour quelles raisons la fusion est nécessaire pour notre commune de Saint-Blaise. On y vit bien. Le cadre de vie est extraordinaire. Le confort est là : lac, rives, port, vignes, forêts, multiples moyens de transport, restaurants, magasins, rivière, fontaines, crèche, parascolaire, école, fitness urbain et bien d'autres attractivités... Alors pourquoi fusionner ?

Avant d'avancer nos arguments, il fait sens de rappeler que Saint-Blaise a participé à deux projets de fusion qui ont été refusés. Le premier projet de fusion échoua à cause du Landeron et le deuxième à cause de Saint-Blaise. Il sied également de rappeler que les opposants à la fusion de l'Entre-deux-Lacs défendaient farouchement le modèle d'une fusion à 4, soit le projet de fusion qui nous occupe ce jour.

Pour compléter ce retour dans le passé, Il est aussi rappelé qu'un questionnaire, organisé par l'institut réputé MIS-Trend, a été réalisé avant le début du troisième processus de fusion. Les Saint-Blaisois y ont participé à 52.7%. 61% des participants saint-blaisois se sont montrés favorables au projet de fusion. Des quatre communes, Saint-Blaise était la plus convaincue du périmètre proposé.

Tout ça pour dire que nous ne partons pas de nulle part ! Il y a un historique ! Il y a des faits, ce qui légitime donc le projet de fusion !

Après analyse du rapport et de ses annexes, et sans vouloir en paraphraser son contenu, le groupe PLR retient sept points pertinents et essentiels :

1. Modification de l'image du canton

L'image du canton de Neuchâtel se modifie régulièrement depuis quelques années déjà. Les districts ont disparu et furent remplacés par quatre régions, à savoir les Montagnes, le Val-de-Ruz, le Littoral et le Val-de-Travers. Les offices et les services cantonaux se

centralisent. La population a choisi la circonscription unique appliquée lors des dernières élections cantonales. Le nombre de communes diminue de par des fusions qui se suivent. Le canton de Neuchâtel comprend les communes fusionnées de la Tène, de Val-de-Travers, de Val-de-Ruz, de Milvignes, de la Grande-Béroche et dernièrement du Grand Neuchâtel. Des projets de fusions sont en cours : notre projet, mais également celui de Boudry avec Milvignes et peut-être celui réunissant les 4 communes de l'est du Littoral. Nous ne sommes ni les premiers à vouloir un changement de structure. Nous ne serons pas les derniers.

2. Siège des futures autorités

Saint-Blaise peut être fière de se voir attribuer le siège des futures autorités. La récente réfection de l'Hôtel communal permettra d'offrir aux futurs conseillers communaux un confort de travail optimal. La réunification des différents services communaux au sein des 4 communes permettra également une efficacité dans la qualité de travail pour l'ensemble des employés communaux et une mise à disposition de locaux adéquats. Pour les saint-blaisois, c'est aussi la garantie d'avoir directement accès au personnel communal à Saint-Blaise, et ce d'une manière pérenne.

3. Maintien de l'identité de la commune

Si la fusion des 4 communes permet de régler principalement des questions administratives et financières, force est de constater, à l'instar des autres fusions de communes neuchâteloises, que chaque village garde son identité. Saint-Blaise restera à tout jamais Saint-Blaise. Les saint-blaisois.es pourront continuer de s'identifier comme habitants saint-blaisois.e.s, sans restriction aucune. Jamais il ne sera renié le travail de nos prédécesseurs, qui ont œuvré pour le développement du village, pour la préservation de nos sites et de nos valeurs. Saint-Blaise poursuivra avec ses traditions fortes et tant appréciées par la population, telles que la foire de Saint-Blaise, la 3Février, les festivités dédiées à nos majorants, la balade des 12 fontaines. Nos sociétés locales continueront également de briller et il est convenu qu'elles continueront de percevoir les subventions qui leur sont usuellement allouées.

4. Réunification des forces

La réunification des forces est nécessaire. Une commune de plus de 11'600 habitants sera entendue et sera écoutée, à l'échelon le plus élevé du canton. Elle pourra rivaliser avec les autres communes fusionnées, ce qui est dans l'intérêt bien compris des citoyens. Si Saint-Blaise devait faire le choix de poursuivre sur la voie de l'indépendance, cette option n'est certes pas impossible. Mais elle devient de plus en plus difficile à gérer. En effet, devoir faire face seul aux aléas de la vie, aussi inimaginables soit-il dans nos contrées (épidémie, guerre, inflation pour ne citer que les récents), est un défi perpétuel, comprenant des risques qui s'accroissent année après année. Être et rester seule réduit manifestement les moyens d'action et de réaction. Il ne peut être nié que les communes sont confrontées à des charges en constante augmentation. Elles n'en ont la maîtrise que sur un petit pourcentage et elles dépendent de la répartition des charges fixées par le canton. Les communes attendent impatiemment, année après année, les renseignements du service des contributions pour connaître le sort des rentrées fiscales, lesquelles ont un impact direct et indiscutable sur le sort des comptes. On vit actuellement cet exercice fiscal à Saint-Blaise et nous constatons, avec effarement et résignation, l'impact direct des entrées fiscales et les conséquences directes sur les déficits récurrents.

Vu ce qui précède, force est d'admettre qu'il est dorénavant temps de permettre à nos communes, à nos autorités et à nos concitoyens de trouver une stabilité pérenne sur le plan financier. La fusion va dans ce sens.

5. Complexification des dossiers

Personne ne contestera que l'ensemble des dossiers devant être traités tant par les conseillers communaux que par les conseillers généraux se complexifient avec le temps.

La technicité des thèmes oblige de faire constamment appel à des mandataires professionnels.

Le temps et l'énergie que doivent consacrer des miliciens, tant à l'exécutif qu'au législatif, concernant aussi bien l'étude que le suivi des dossiers sont insuffisants. La responsabilité engagée par des votes devient insoutenable, les autorités restant constamment sous le feu de la critique. L'évolution de la société, la diversité et la complexité des thèmes à traiter, le temps limité à disposition des miliciens sont des motifs qui permettent de se convaincre que le système politique actuellement en vigueur dans nos communes est arrivé à son terme. Un changement s'impose, une nouvelle dynamique s'impose, une adaptation aux évolutions politiques fédérales, cantonales et communales s'impose. Le projet de fusion prévoit une professionnalisation des conseillers communaux à 80% : si le taux reste discutable pour le groupe PLR, une professionnalisation dans l'étude et le suivi des dossiers est reconnue et bienvenue. Seul un élargissement du bassin de recrutement permettra de trouver des personnes engagées, aux compétences éprouvées, pour assurer le travail politique nécessaire au bon fonctionnement d'une commune. En l'espèce, la fusion des 4 communes permettra de répondre à l'ensemble de ces exigences.

6. Coefficient fiscal

Une stabilité pérenne passe notamment par la fixation du coefficient fiscal. Le groupe PLR prend acte du taux de 68% proposé pour la nouvelle commune de Laténa. Si le groupe était initialement mitigé quant à la pertinence de ce taux, force est d'admettre qu'il est raisonnable et proportionné. Certains estiment que le taux proposé ne tient pas compte de l'estimation faite par le professeur Dafflon, qui en proposait un plus élevé. D'autres estiment qu'il pouvait être plus ambitieux et donc plus bas, soit à 65 ou 66%. Une réflexion s'impose sur cette divergence :

- Un taux moyen de 68 empêchera-t-il à la nouvelle commune d'être ambitieuse ? Un bénéfice final budgété de CHF 249'000.00 n'est-il pas limite, alors qu'il ne correspond même pas à un point d'impôts de la nouvelle commune ?
- Un taux de 65/66 aurait-il mieux tenu compte du but d'une fusion, soit de véritables économies d'échelles, de rationalisations dans divers services, de l'internalisation de compétences ?

S'il est regretté, à ce stade, que l'expert Dafflon n'ait pas donné son avis sur la proposition finale formulée par le COPIL, le groupe PLR reconnaît que le taux de 68 ne laisse pas une grande marge de manœuvre à la nouvelle commune certes, mais reste toutefois une assise raisonnable devant permettre d'éviter de requérir, à court terme, une augmentation dudit coefficient. A la lecture du budget prévisionnel, force est de reconnaître que les futures autorités seront amenées à devoir gérer le denier public avec rigueur et intelligence. Il ne pourra pas être donné suite à l'ensemble des propositions découlant des différents groupes thématiques, l'accent devant évidemment être mis sur les priorités du moment. Ce travail reste à faire. La nouvelle commune devra faire autant avec moins. Le PLR est d'avis que c'est possible et qu'il faudra maintenir stable la masse salariale voire même la réduire. Pour l'engagement de nouvelles forces de travail, il faudra notamment que des arrivées soient compensées par des départs. Il s'agira aussi de miser sur la formation continue pour permettre à certaines collaboratrices et certains collaborateurs d'acquérir de nouvelles compétences au lieu d'engager des externes. Cela souligne aussi l'importance des profils des cinq conseillers communaux qui piloteront la nouvelle commune.

Le groupe PLR retient notamment que l'équilibre entre les personnes physiques et les personnes morales permettra de stabiliser les recettes financières de la nouvelle commune. Il retient également que la réalisation de futurs projets permettra d'augmenter le poste des recettes (nouveaux quartiers d'habitations / développement du futur pôle économique à La Tène).

Concernant Saint-Blaise, à la lecture des comptes des dernières années, il ne sera pas possible de poursuivre avec un taux de 66%. Ce taux devra être augmenté à 68, 70, voire

même plus. Ce n'est pas mentir à la population que de soutenir cette affirmation. C'est la vérité, la vérité des chiffres !

7. Investissements futurs

Une commune vit par ses investissements. Une commune doit se donner les moyens d'investir. Une commune agrandie pourra s'en donner les moyens. Des projets à plus grande échelle pourront être envisagés, voire même réalisés. Force est de constater que, sur ce point, Saint-Blaise s'essouffle et que les moyens d'investissement sont malheureusement bien limités.

En conclusion, dire oui au projet de fusion est dire oui à un avenir ambitieux pour la commune de Laténa. En politique, la sérénité n'existe pas, mais la force doit rassurer.

Le groupe PLR soutiendra à sa grande majorité l'arrêté. Le vote de ce soir n'aura pas l'allure d'un vote soviétique comme projeté par l'Entente. S'il n'y a pas unanimité pour le soutien du projet dans le groupe PLR, ce qui est certainement à l'image de la population à ce jour, cela démontre que le projet doit encore être bien expliqué, bien argumenté et surtout bien communiqué. C'est essentiel pour permettre de convaincre la majorité de la population qui ne sera assurément pas dans une bulle virtuelle au jour de la votation du 26.11.2023.

Enfin, le groupe PLR tient à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans le projet, plus particulièrement l'ensemble des miliciens pour lesquels un investissement considérable de temps, d'énergie et de réflexion commune a été déployé.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Vous aurez remarqué qu'alors que le rapport du prof. Dafflon est largement cité dans le rapport du COPIL, que le nom même de Dafflon y est mentionné six fois, le rapport lui-même n'a pas été mis à disposition des Conseils généraux. Pourquoi ? Officiellement, on ne sait pas. Un conseiller général de La Tène en a fait la demande écrite à son Conseil communal et on ne lui a pas donné de raisons.

Moi, j'ai ma petite idée ! C'est que quelqu'un a dû s'apercevoir entre-temps que ce rapport ne tient pas la route. Pourquoi ne tiendrait-il pas la route ? Disons d'abord qu'il consiste en deux rapports distincts, un rapport technique, et un rapport financier, que l'auteur appelle économique.

Le rapport technique est assez bien fait et sans doute intéressant. Il s'agit d'une sorte d'audit sur les finances des quatre communes, qui contient aussi quelques bonnes pistes d'amélioration.

Le rapport financier est censé constituer le budget de la commune fusionnée en faisant la somme par chapitres homogènes des comptes des quatre communes en base 2021, puis en ajoutant une provision pour tenir compte d'investissements à venir de 2022 à 2025.

La compilation et présentation de toutes ces données a dû demander un gros travail. Toutefois, à un remarquable effort de compilation et agrégation, il ne correspond pas une analyse aussi fouillée des causes et tendances à la base des chiffres évalués pour le budget. En général, l'approche analytique est rudimentaire, apparemment réalisée par un comptable qui ne regarde les chiffres que de manière abstraite, plutôt que par un économiste qui s'intéresse au fond et aux raisons des montants en jeu. Déjà au niveau des sommes des chapitres des comptes, la base du budget prévisionnel est obtenue en additionnant aveuglement des chiffres qui ne correspondaient pas tous à la même chose.

Ceci est particulièrement évident pour les chapitres de l'administration, de la culture et de l'aménagement du territoire. Dès lors, il n'est pas clair à quelles prestations correspondent réellement les chiffres du budget agrégé. Pourtant, un simple calcul de la charge par habitant

aurait pu aviser M. Dafflon. Il se serait aperçu, par exemple, que Saint-Blaise concentre dans ses comptes du chapitre « Administration » beaucoup plus de charges (de personnel notamment) qu'Hauterive ou La Tène.

En tout cas, il ne fait pas de sens d'additionner aveuglement les chiffres des 4 communes sans se donner la peine de comprendre de quoi il s'agit. Et, il fait encore moins de sens de tirer de cette addition aveugle des tendances applicables à l'entier de la fusion. Ce qu'il fait, pourtant. Et cela n'est que le début des fautes méthodologiques.

Venons au chapitre des impôts. Alors que pour les chapitres de dépenses, M. Dafflon a évalué (et ensuite plus au moins moyenné) sur cinq ans, de 2017 à 2021, il décide de ne prendre comme base pour budget prévisionnel des impôts de 2025, que la moyenne 2020-2021.

Comme par hasard, c'est les années Covid : une crise majeure avec -4% de PIB national en 2020, ceci malgré une injection de fonds et garanties publiques de quelques CHF 70 milliards de subventions et crédits de tout genre. Mais pour M. Dafflon, c'est la meilleure période de référence pour faire le budget de 2025. Là encore, plus qu'ailleurs dans son analyse, on voit la différence entre un mauvais comptable qui moyenne des chiffres sans essayer de les comprendre, et un vrai économiste qui s'exerce à la prévision raisonnée.

Même le COPIL a dû, à un certain moment, s'apercevoir que les chiffres des rentrées fiscales produits par Dafflon ne tenaient pas la route. Il a alors effectué quelques acrobaties en trouvant que les chiffres 2022 étaient déjà plus favorables, et les a donc corrigés au moins deux fois, et toujours à la hausse. Apparemment, sans l'accord de M. Dafflon, en tout cas pour les chiffres finaux.

Mais le pire du pire arrive à la fin de l'analyse et du budget de M. Dafflon. En effet, on peut dire que pour les chapitres réguliers des comptes, de nombreuses fautes se compensent dans une large partie et on arrive néanmoins à avoir un budget un peu près réaliste.

Mais comme ce budget se trouvait être assez favorable, trop favorable, M. Dafflon y rajoute quelque CHF 1,65 million de charges d'amortissements et intérêts dus à des nouveaux investissements. Et, et c'est là la faute majeure, il met tout cela à la charge de la fiscalité générale. Il fait cela en se basant sur une liste d'investissements qui lui aurait été fournie par le COPIL pour les années 2022 à 2025, et qui comporte environ CHF 20 millions.

Le problème, et sa faute majeure, est que M. Dafflon a ignoré – ou on ne lui a pas dit (et dans le cas le COPIL serait aussi fautif), que la plupart des investissements dans sa liste n'était pas à la charge de l'impôt, mais relève de ce que nous appelons les comptes autoporteurs. Pensez par exemple au crédit Maigroge de quelques CHF 7,5 millions qui avait été présenté au dernier Conseil général, puis retiré pour réanalyse, mais qui reviendra très certainement. Et bien, sur ces CHF 7,5 millions, seuls environ CHF 2 millions de ce crédit seront à la charge de l'impôt en termes d'amortissements annuels et intérêts. Le reste sera chargé sur les comptes autoporteurs de l'eau, de l'épuration, de l'électricité. Ces charges pourront impacter les tarifs des usagers, mais en aucun cas la fiscalité.

Que certains conseillers généraux puissent être mal informés à ce sujet, ça peut se comprendre, mais qu'un grand expert comme M. Dafflon ignore cela, c'est plus difficile à admettre. Et pourtant... Le problème est que ce CHF 1,65 million ajouté dans le budget prévisionnel sert à justifier près de 4 points d'impôt. Alors que même dans le cas plus pessimiste cette somme annuelle ne peut pas dépasser les CHF 400'000.00 en valeur réelle. Cela fait toute la différence entre un coefficient de 68 qui risque de couler la fusion, et un coefficient de 65 équivalent à celui de la Ville de Neuchâtel, qui l'aurait assurée.

Mais je n'ai pas encore fini avec mon histoire. À ce point, vous pensez probablement que confronté à de telles critiques sur le fond de son étude, le grand expert saura certainement répondre et affirmer la valeur de son travail. Dans un monde normal, vous vous attendez peut-être que M. Dafflon soit même ici parmi le public, qu'il soit en tout cas présent à la verrée, qu'il en soit même la star. Après tout, on cite son nom six fois dans le rapport de la fusion, il est le roc sur lequel tout le

chapitre financier de la fusion est construit. Mais, sauf surprise qui me serait agréable, l'auteur de l'analyse financière et du budget semble avoir disparu du cadre.

Je lui ai moi-même écrit il y a plusieurs semaines, je lui ai transmis mon analyse de son travail, lui demandant donc implicitement d'y répondre. Je lui ai dit qu'avec l'emphase qui était mise sur son nom par le COPIL, il serait inévitable que son travail se retrouve au centre d'importantes questions durant la campagne référendaire pour la fusion. Aucune réaction. Même pas un accusé de réception de sa part.

Il était prévu que M. Dafflon soit payé environ CHF 50'000.00 pour son travail, ce qui me paraît un tarif assez correct sinon pour la qualité, en tout cas pour la masse de travail effectué. Mais on doit constater que le service après-vente ne semble pas faire partie de son mandat.

Maintenant, c'est vous qui voyez. Vous allez approuver avec enthousiasme un rapport financier dont la principale référence semble s'être évaporée. Vous allez devoir expliquer et défendre devant la population un calcul du coefficient fiscal qui résulte de fautes majeures. Et cela durant 5 longs mois. Je ne peux que vous souhaiter beaucoup, beaucoup de courage !

Mais à votre place, je prendrais encore 5 minutes de pause pour une dernière réflexion. Une chose est d'être pour la fusion (je le suis aussi), une autre serait de se lancer dans la campagne sur de bases si incertaines quant au succès en votation populaire.

La prise de position n'étant pas combattue, **la Présidente** passe la parole à M. Constantin.

M. Charles Constantin (PLR)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le Castor, la cabane des castors ! C'est grâce à cette épopée que j'ai connu le nom du futur tribun de l'Entente. Je l'avais trouvé stimulant avant de faire de la politique.

En intégrant le Conseil général, j'ai appris à connaître le tribun de l'Entente, qui incarne à lui tout seul, l'Entente et la force d'opposition. J'ai assisté à ses coups d'éclat, d'abord en tant que conseiller communal où sa durée d'obsolescence fut extrêmement courte, car construire est beaucoup plus difficile que détruire. Pour mémoire : coefficient fiscal 2013, projet de fusion Entre-deux-Lacs, les Chauderons, les boutisses, financement des collèges de Vigner, collège de la Rive-de-l'Herbe, répartition des sièges des commissions suite aux dernières élections communales, coefficient fiscal 2023...

Ce soir le tribun de l'Entente s'est fait à nouveau plaisir et a descendu en flammes le projet de fusion. On s'y attendait ! Mais à un tel degré !?

En 2012, je trouvais le tribun de l'Entente stimulant... En 2023, je le trouve usant. Mais enfin bon, c'est la politique ! Mesdames et Messieurs, je vous souhaite à toutes et tous, une belle campagne de votation.

La Présidente fait la lecture de l'arrêté.

L'arrêté est accepté par 23 voix pour, 2 contres et 4 abstentions.

3. Divers

La Présidente

N'ayant pas reçu de divers, je propose de clore ce point.

La Présidente clôt la séance et rappelle que la prochaine séance ordinaire du Conseil général aura lieu le jeudi 22 juin 2023 à 19h30 et qu'il s'agira des comptes.

La séance est levée à 20h30.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
La Présidente Le vice-secrétaire

Pascale Giron-Lanctuit

Nicolas Droz

PROVISOIRES